

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2011 – AILLEUX

Présents avec pouvoir de vote : 40

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën sur Lignon : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Sylvie SOUCHON (suppléante),

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote),

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote),

Marcilly le Château : Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Montverdu : Michel BRUN, Didier LAFOND,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL,

Saint Etienne Le Molard : Daniel CHARLIN, Jean-Luc VENET,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Alexandra GROS, Isabelle MACQUET (suppléante),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrice CHAZELLE, Nicole PARDON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Myriam MULLER (Boën sur Lignon), Georgette LEFEBVRE (Bussy-Albieux), Bernard MIOCHE (Leigneux), Marie-Hélène BRIAT (Marcilly le Château), Marcel POMMIER (Montverdu), Christian PESSÉLON (Sail sous Couzan), Robert BOURRAT (St Etienne le Molard), Christian RODAMEL, André REYNAUD (St Laurent Rochefort), Pascal BARRIER, Philippe ROLLAND Philippe ESSERTEL (St Sixte), Pierre DREVET (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice).

M. Lucien MOULLIER, Président, ouvre la séance en remerciant M. le Maire de la commune d'Ailleux de son accueil dans la salle des fêtes Marcel Louison.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 juin 2011**

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil communautaire joint à la convocation. Alexandra GROS souhaite apporter un rectificatif par rapport au compte rendu du 15 juin à propos de son intervention sur le poste d'animateur jeunesse. Son propos ne portait en aucune manière sur le travail de Mademoiselle Julie GUERIN, qu'elle apprécie tant sur le plan personnel que professionnel. Elle précise que son intervention portait sur la manière dont la mission est remplie du fait que sur le créneau horaire de 12h à 14h la mission d'animation est pleinement accomplie mais que de 14h à 17 h, l'animateur se retrouve à faire de la surveillance. Ce qui relève davantage de la mission de l'Education Nationale et non pas de la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Alexandra GROS souhaiterait que pour le prochain poste d'animateur jeunesse, les horaires d'interventions soient revus.

M. le Président propose que Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, fasse une intervention ultérieure sur la modification des horaires du poste d'animateur jeunesse.

M. le Président fait état du travail difficile de rédaction du compte-rendu de conseil communautaire pour Patricia FAYE-CHAZAL et proposera au prochain bureau des modalités différentes de rédaction de ce compte rendu. Il propose aux conseillers communautaires de laisser une trace écrite de leur intervention s'ils souhaitent que cette dernière figure au compte-rendu du conseil communautaire.

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, souhaite avoir confirmation que les accueils de loisirs dans le cadre de la construction de la structure multi-accueil de Marcilly le Château ne seront plus itinérants. M. le Président confirme qu'effectivement les accueils de loisirs des moins de 6 ans ne seront plus itinérants du fait des salles des fêtes peu adaptées à l'accueil d'enfants en terme de qualité de l'accueil et de sécurité, les accueils de loisirs des plus de 6 ans le seront toujours.

M. Michel CELLIER, délégué de Trelins, souhaite également revenir sur la confusion des coûts de la structure multi accueil entre la dernière réunion du groupe de travail petite enfance et dernier le conseil communautaire. Le document remis en groupe de travail comportait 17 places alors qu'au conseil a été présenté un projet avec 18 places et un coût de construction différent et mentionnant le sigle TDC (Toutes Dépenses Confondues).

M. Le Président remercie Michel CELLIER pour ses remarques et ajoute qu'il souhaite travailler en bonne intelligence sur ce dossier et propose à Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président de répondre.

M. Ludovic BUISSON souhaite rappeler que le bureau a eu en primeur les nouveaux chiffres du projet. M. Michel CELLIER regrette encore une fois que le groupe de travail n'ait pas eu les derniers chiffres concernant ce projet. Après ces différentes remarques, le compte rendu du conseil du 15 juin est approuvé à l'unanimité.

## **2. Personnel communautaire**

M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, annonce la réussite de Mme Isabelle MARCOUX à la promotion interne au grade d'attaché territorial.

Il rappelle ensuite les démissions de 3 agents de la Communauté de communes.

Concernant le poste d'agent de développement touristique, M. Daniel CHARLIN précise que l'office de tourisme va présenter en conseil d'administration du 20 juillet prochain le recrutement en direct de ce poste. Il propose que trois représentants de la communauté de communes participent au jury de sélection : Mrs Robert BOURRAT, Michel CELIER, Lucien MOULLIER sont désignés.

M. Ludovic BUISSON, 1er Vice-Président, évoque ensuite le poste d'animateur jeunesse à pourvoir. Il rappelle les réunions de bilan qui ont eu lieu avec l'APIJ et le Foyer socio-éducatif, associations pour lesquelles l'animateur jeunesse est mis à disposition. Le bilan est maintenant terminé. Il propose que la Communauté de communes du Pays d'Astrée continue de porter ce poste sur un temps plein. L'animateur jeunesse interviendra auprès du foyer socio-éducatif, du secteur 10 /13 ans et de l'APIJ.

Daniel CHARLIN évoque ensuite le poste d'ambassadeur du tri, en contrat aidé qui arrive à échéance.

Il évoque les 2 propositions suivantes :

- le renouvellement d'un poste en contrat aidé, avec une décision de Pôle Emploi d'ici à la fin du mois de juillet,
- la création d'un poste statutaire d'agent technique de catégorie C à 25 heures hebdomadaires avec vacance de poste à organiser et de l'attribution possible à Alain CORVI, sous forme contractuelle pour une durée d'un an, dans l'attente de la décision de renouvellement du contrat aidé par Pôle Emploi.

M. Lucien MOULLIER, Président, précise que lorsqu'une collectivité crée un poste statutaire il n'est pas pourvu obligatoirement.

Mme Agnès TARIT, Maire de Débats rivièrè d'Orpra, demande une précision sur les modalités d'attribution de ce poste. M. le Président précise que le poste sera créé statutairement mais pourvu sous forme contractuelle par Alain CORVI et donne l'exemple de Christine DOMERGUE, qui occupe le poste d'agent de développement économique créé statutairement et pourvu sous forme de contrat d'un an.

Mme Agnès TARIT est favorable au poste d'ambassadeur du tri, cependant elle souhaite que ses missions soient modifiées afin de ne plus assurer de permanences dans les mairies qui sont peu utilisées et de faire du travail de terrain.

M. Jean-Luc SOUZY, Maire de Sainte Foy Saint Sulpice, précise que sa commune a eu un avis favorable pour le renouvellement du contrat aidé mais qu'il attend le renouvellement de l'enveloppe de crédits de l'Etat.

M. Thierry GOUBY propose de mettre en suspend la création du poste statutaire pour l'ambassadeur du tri et de privilégier uniquement la prolongation du contrat aidé.

M. le Président est favorable à la proposition de Thierry GOUBY et propose de voter dans ce sens et selon la décision de Pôle Emploi de prévoir la création du poste au prochain conseil communautaire.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. Thierry GOUBY, délégué de la commune de Marcilly le Châtel, précise qu'en tant que membre du conseil d'administration de l'office de tourisme, il pourra également participer au jury de recrutement du poste d'agent de développement touristique.

## **3. Système d'information en Pays d'Astrée : résultats de la consultation**

M. le Président donne la parole à M. Thierry GOUBY pour présenter le dossier de système d'informations en Pays d'Astrée (SIPA).

M. Thierry GOUBY précise que le SIPA sera un outil pour garder traces des documents de travail. Il proposera un espace de travail collaboratif entre les élus, les communes, les techniciens et la population. Avec la réalisation d'un site internet à destination de la population et un système intranet pour usage interne à la communauté de communes du Pays d'Astrée.

M. Thierry GOUBY informe que 15 dossiers de candidature ont été reçus et 5 entreprises reçues en jury de sélection.

Il ajoute que certaines offres n'ont pas été retenues car l'entreprise avait peu d'expérience. C'est donc l'expérience et les compétences de l'entreprise qui ont prévalu au choix final.

M. Thierry GOUBY propose donc de retenir l'entreprise SILVERPEAS pour un montant de 36 850 euros HT.

M. André BARTHELEMY, élu de Débats Rivièrè d'Orpra, demande le nom des autres offres. M. Thierry GOUBY précise que l'information ne peut pas être donnée en séance ce soir, elle est toutefois disponible dès demain matin auprès de la Communauté de communes.

M. Jean-Luc SOUZY, maire de Sainte Foy Saint Sulpice, demande le coût de maintenance du système. M. Thierry GOUBY précise que l'offre de prix comprend la location du serveur de 400 euros par mois ce qui évite l'acquisition de matériel onéreux car il est préférable de stocker les données dans un lieu adapté.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2011 – AILLEUX

M. Thierry GOUBY ajoute que le travail de mise en place du système d'information se fera progressivement, palier par palier. M. Jean-Luc SOUZY pose la question du besoin de changement du matériel. La réponse est négative car la Communauté de communes louera un serveur externe.

M. Thierry GOUBY propose de mobiliser un groupe de travail élus et secrétaires de mairies pour la mise en place du système d'informations.

Avec 2 abstentions, le choix de la société SILVERPEAS est approuvé.

M. le Président soumet l'idée d'envoi 2 fois par an d'une lettre d'informations par internet aux maires pour connaître les réalisations de la Communauté de communes.

Jean-Luc SOUZY regrette l'envoi important de documents papier. M. le Président propose de faire valider au bureau de septembre le mode d'envoi des documents et convocations aux réunions.

M. Jean-Luc SOUZY suggère de laisser le choix aux communes. M. Thierry LEMAITRE propose qu'il y ait une trace papier des envois.

### **4. Chemins de randonnée : PDIPR et panneaux de départ**

M. le Président donne la parole à M. Michel CELLIER, conseiller délégué référent au tourisme. M. Michel CELLIER rappelle les 23 circuits de randonnées sur notre territoire du Pays d'Astrée.

Il précise que le groupe de travail propose d'installer des panneaux de signalisation au départ de ces circuits.

Il évoque la subvention déjà obtenue au niveau de l'Europe. M. Michel CELLIER informe également qu'une subvention du Conseil Général de la Loire est possible lorsque le circuit de randonnée est inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de petites randonnées). Il rappelle que chaque commune concernée par un circuit doit délibérer pour son inscription au PDIPR sur la base du dossier remis en réunion de bureau du 3 novembre 2010.

M. Jacky THEVENET, maire de l'Hôpital sur Rochefort demande quelles sont les communes qui ont déjà délibéré.

M. le Président sensibilise les maires des communes afin qu'ils le votent le plus rapidement possible.

M. Thierry GOUBY pose la question de la charte graphique de ces panneaux. M. Jean-Paul COMBE précise que tous les panneaux auront la même forme.

M. Michel CELLIER propose de lancer la consultation portant sur la réalisation des panneaux de signalisation et de retenir comme critère de sélection le prix. Il propose également de solliciter la subvention auprès du Conseil Général de la Loire. A l'unanimité, les 2 propositions sont approuvées.

### **5. Aménagement des locaux de l'office du tourisme du pays d'Astrée : choix du maître d'œuvre**

M. le Président donne la parole à M. Michel CELLIER, conseiller délégué référent en charge du tourisme, pour présenter le dossier du choix du maître d'œuvre des travaux du futur local de l'office de tourisme.

M. Michel CELLIER évoque l'offre de prix du maître d'œuvre M. EMAIN d'un montant de 3 900 euros HT portant sur la réalisation du document de consultation des entreprises et le suivi des travaux.

M. Lucien MOULLIER, Président, précise qu'il n'y a pas eu de consultation car marché inférieur à 4 000 euros HT. Il ajoute que ce maître d'œuvre a travaillé gracieusement sur l'avant-projet et qu'il a une forte expérience dans ce domaine : il a travaillé sur le magasin Gouttebroze Fleurs et la chambre funéraire à Boën sur Lignon.

A l'unanimité, l'offre de M. EMAIN, d'un montant de 3 900 euros HT est approuvée.

### **6. Groupe-projet gestion des déchets ménagers**

#### **a. avenant au marché de gestion et de fonctionnement de la déchèterie**

M. le Président donne la parole à M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en charge des déchets.

M. Ludovic BUISSON soumet la proposition de la société SITA MOS afin que de nouveaux matériaux puissent être acceptés à la déchèterie de la Presle : le bois non traité, le placo-plâtre et l'amiante liée. Il propose de signer un avenant au marché en cours avec la société SITA MOS selon les tarifs présentés en séance.

M. Thierry GOUBY pose la question du coût important pour l'enlèvement de la benne de placo-plâtre (460 euros HT la benne). Ludovic BUISSON évoque le transport des bennes de placo-plâtre à Chambéry d'où un coût important du fait de la distance.

A l'unanimité, l'avenant au marché avec la société SITA MOS est approuvé.

#### **b. modification du règlement intérieur de la déchèterie**

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le précédent règlement intérieur de la déchèterie de La Presle approuvé le 28 décembre 2008. Il propose de le modifier pour tenir des comptes des changements intervenus depuis cette date : les nouveaux horaires d'ouverture au public, les nouveaux matériaux acceptés, le fonctionnement de la plateforme des déchets végétaux. M. Ludovic BUISSON fait lecture des projets de modifications.

M. Jean-Luc SOUZY pose la question de la modification du point 6.2 relative à l'acceptation uniquement des professionnels de notre territoire. Il prend l'exemple des artisans locaux qui vont travailler hors territoire et à l'inverse les artisans hors territoire qui travaillent sur notre territoire, et d'envisager la possibilité que ces derniers

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2011 – AILLEUX

déposent leurs déchets à la déchèterie de La Presle pour éviter les trajets et inversement pour les artisans de notre territoire. M. Ludovic BUISSON propose de suspendre ce point dans l'attente de renseignements complémentaires. A l'unanimité, les autres modifications du règlement intérieur de la déchèterie sont approuvées.

### **c. contrat d'objectifs Conseil Général de la Loire et plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe que le Conseil Général de la Loire propose la signature d'un contrat d'objectifs en 6 points à atteindre afin d'être en conformité avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Il fait lecture des 6 points. M. BUISSON ajoute que le 5<sup>ème</sup> point de ce contrat portant sur l'acceptation de nouveaux matériaux en déchèterie est atteint.

M. Ludovic BUISSON précise que le groupe déchets va orienter son travail vers ces 6 points.

A l'unanimité, la signature du contrat d'objectifs est approuvée.

Madame Agnès TARIT, maire de Débats Rivière d'Orpra, évoque le SYDEMER (SYndicat mixte d'étude pour le traitement des DEchets MENagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrissonnais). Elle propose d'élargir les compétences initiales du SYDEMER et de prendre une position commune sur les volumes de déchets à traiter afin qu'il y ait une harmonisation dans les volumes de déchets à traiter et faire remonter notre demande au SYDEMER.

M. Dominique ROCHE, élu de Marcoux, ajoute que le SEEDR, le syndicat d'études sur le Roannais a plus de compétences et donc propose que le SYDEMER adapte ses compétences.

M. Le Président rappelle que la compétence ordures ménagères était à la charge des communes, qu'elles ont ensuite déléguée au SICTOM. Il précise que la Communauté de communes du Pays d'Astrée a pris la compétence ce qui lui a permis de bénéficier de recettes fiscales plus importantes avec la DGF bonifiée.

M. le Président rappelle ensuite le groupement de commande entre les 3 structures intercommunales : Communautés de communes de Feurs en Forez, Communauté d'Agglomération Loire Forez et notre Communauté de communes, pour le marché de collecte et de traitement des déchets ménagers, mis en place afin de mieux gérer les coûts de cette compétence. M. le Président ajoute enfin que le Conseil Général n'a aucune compétence dans la collecte des déchets ménagers. Il établit seulement le plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Madame Agnès TARIT regrette que la compétence ne soit pas transférée au SYDEMER.

### **7. Transport des élèves des écoles primaires au complexe sportif et à la piscine**

#### *Transport au complexe sportif*

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle que depuis septembre 2002, la Communauté de communes du Pays d'Astrée met à disposition gratuitement le complexe sportif aux écoles primaires de notre territoire, le vendredi après-midi. La Communauté de communes prend en charge la totalité des frais de transport à destination des gymnases ainsi que les modalités d'organisation de ce transport.

M. Ludovic BUISSON informe qu'après consultation, une seule réponse a été obtenue. Il s'agit de l'entreprise Rochette pour un montant de 145 euros TTC par trajet, pour l'année scolaire 2011/2012. Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose d'approuver cette offre. A l'unanimité, cette proposition est approuvée.

#### *Transport à la piscine de Feurs*

M. Lucien MOULLIER, Président, rappelle que la Communauté de communes du Pays d'Astrée prend en charge l'intégralité des frais de transports des écoles primaires du territoire à la piscine Forez Aquatic de Feurs ainsi que les coûts de séance à la piscine. M. Le Président informe que le planning est connu depuis le 28 juin 2011. M. le Président ajoute que compte tenu des délais nécessaires à la consultation des transporteurs et des modalités d'organisation (la 1<sup>ère</sup> séance à la piscine est prévue le 13 septembre 2011), il propose aux membres du conseil communautaire de lui donner délégation pour choisir le transporteur. M. le Président ne prenant pas part au vote, la proposition de délégation du choix du transporteur est approuvée.

### **8. Etude des besoins en locaux des associations**

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle la synthèse des besoins en locaux des associations locales. Il précise que Madame Christelle CHANAVAT, architecte conseil mis à disposition par le Conseil Général de La Loire, nous accompagne sur ce dossier. M. Ludovic BUISSON précise qu'il y a urgence pour reloger 2 associations : la banque alimentaire et l'école de musique du Pays d'Astrée.

M. Thierry GOUBY, élu de Marcilly le Châtel, s'étonne de l'existence d'un tableau de synthèse qui a été dressé. Il pose la question d'un groupe de travail à constituer pour suivre ce dossier.

M. Lucien MOULLIER, Président, approuve cette proposition. M. le Président rappelle qu'un audit financier va être réalisé et qu'en fonction des résultats, les marges de manœuvre de notre Communauté de communes seront connues.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2011 – AILLEUX

M. Lucien MOULLIER rappelle les 2 priorités de relogement : premièrement la banque alimentaire, qui est actuellement accueillie gratuitement par la commune de Boën sur Lignon, dans les locaux rue Alsace Lorraine, qui va être utilisé par le cinéma l'Entract.

Deuxièmement, la relocalisation de l'école de musique du Pays d'Astrée. M. le Président ajoute qu'elle est accueillie également gratuitement par la commune de Boën sur Lignon dans des bâtiments préfabriqués vétustes.

Il évoque ensuite l'association CILDEA qui occupe une partie de la Maison Moizieux en payant un loyer à la commune de Boën sur Lignon.

M. le Président précise que la commune de Boën sur Lignon n'a pas de locaux communaux disponibles. Il précise que cette mise à disposition se fera donc sous forme de location ou d'acquisition.

### **9. Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez**

M. Lucien MOULLIER, Président, excuse M. Bernard MIOCHE qui n'a pas pu être présent ce soir.

M. le Président propose d'ajourner ce point et de l'inscrire à la prochaine réunion du conseil communautaire pour présentation par la technicienne du syndicat mixte des Pays du Forez.

### **10. Questions diverses**

a) M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-président, évoque le versement d'une indemnité d'assurance de 450 euros au titre de la dommage ouvrage pour sinistre sur sol sportif. Il demande aux membres du conseil communautaire d'approuver l'encaissement de cette recette. A l'unanimité, la proposition est approuvée.

b) contrat de rivière avec le syndicat de rivière du bassin versant Lignon Anzon Vizézy (SYMILAV)

M. Lucien MOULLIER, Président, donne la parole à M. Jean-Paul COMBE, conseiller délégué référent au syndicat de rivière du bassin versant Lignon Anzon Vizézy.

M. COMBE rappelle la décision du conseil communautaire d'août 2010 approuvant le volet B du contrat de rivière avec la mise en valeur du Lignon.

Il précise que 6 communes sont concernées par ces travaux. Il informe d'une 1<sup>ère</sup> réunion de travail qui a eu lieu en mai 2011 avec 3 participants dont M. Thierry LEMAITRE.

M. Jean-Paul COMBE évoque les 6 projets mis en avant en 2011, par ordre de priorité :

1<sup>o</sup> le projet de réfection de la passerelle en aval du barrage de La Baume, commune de Sail sous Couzan,

2<sup>o</sup> le projet de cheminement place Siveton/ stade de Trelins, avec réalisation d'une passerelle ;

3<sup>o</sup> le cheminement la Bâtie d'Urfé / le prieuré de Montverdun avec réalisation d'une passerelle ;

4<sup>o</sup> la liaison pédestre vers Mérizat,

5<sup>o</sup> le pont de Sainte Agathe la Bouteresse, avec réalisation d'une passerelle

6<sup>o</sup> liaison Zone de Giraud à Boën/ Moulin de Mérizat en rive gauche, nécessitant un gros entretien.

M. Jean-Paul COMBE évoque ensuite la réunion de travail du 23 juin dernier qui a proposé de créer un groupe de travail composé de 2 référents par commune concernée.

Il est proposé de désigner les personnes suivantes :

- Boën sur Lignon : Thierry LEMAITRE, Lucien MOULLIER,
- Montverdun : Didier LAFOND, Jean-Pierre France,
- Sail sous Couzan : Jean Paul COMBE, François LAURENT,
- Saint Etienne le Molard : Daniel CHARLIN + ?
- Ste Agathe la Bouteresse : Robert GUILLOT, Nicole PARDON,
- Trelins : René COUTURIER, Jean PALMIER.

La prochaine réunion du groupe de travail est programmée le mardi 13 septembre à 18h30, dans les locaux de la Communauté de communes du Pays d'Astrée.

M. Jean-Paul COMBE rappelle que la somme de 25 000 euros a été budgétée, pour la réalisation des passerelles. Cela permettrait de réaliser celle de Sail sous Couzan puis en 2013 celle de Boën sur Lignon et Trelins. Il précise qu'en parallèle la réflexion sur le foncier sera effectuée au cours du mois de septembre.

M. COMBE informe qu'il conviendra également de solliciter les subventions d'où le report des projets en 2012.

M. René COUTURIER ajoute que le projet de Sail sous Couzan existe déjà, il est donc prioritaire.

M. COUTURIER précise que les autres projets nécessitent des passerelles hautes et escamotables en cas de crues d'où des difficultés dans l'élaboration des projets. M. COUTURIER ajoute que la liaison Mérizat/zone de Giraud est importante à développer afin de créer du lien commercial.

M. Jean-Paul COMBE informe ensuite des coûts importants d'aménagement sur la liaison la Bâtie d'Urfé/Montverdun. C'est pourquoi, il propose de mettre en place des servitudes plutôt que de l'acquisition foncière.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2011 – AILLEUX

M. Lucien MOULLIER propose que les communes se mettent d'accord entre elles lors du groupe de travail et que la proposition soit ensuite faite à la réunion de conseil communautaire pour approbation.

c) Syndicat de transports scolaires

M. Lucien MOULLIER, Président, rappelle la position du bureau communautaire du 8 juin concernant les syndicats de transports scolaires.

Il rappelle que Madame Raymonde CHARLAT, élue de Saint Didier sur Rochefort, préside le syndicat de transport scolaire de la région boënnaise, et le syndicat de ramassage scolaire de Pays d'Astrée est présidé par M. Jean-Claude FRECON.

A ce jour le syndicat de transport scolaire de la région boënnaise ne s'est pas réuni pour délibérer.

M. Lucien MOULLIER rappelle que les syndicats de transport scolaire ont un rôle de relais pour faire remonter les informations. M. MOULLIER propose de respecter la position des élus qui siègent dans ces syndicats et propose de ne pas dissoudre ces syndicats.

M. Jean-Luc SOUZY précise que les communes ne participent pas à ces syndicats si elles n'ont pas d'enfants concernées par les transports sur leur commune.

M. Lucien MOULLIER ajoute qu'il va proposer au prochain conseil municipal de Boën sur Lignon de ne pas dissoudre ces syndicats.

M. Jean-Marie JOLIVEAU, maire de Ailleux, informe qu'il a proposé de retenir la position du bureau communautaire.

Madame Sylvie SOUCHON, élue de la commune de Bussy-Albieux, précise que sa commune a également pris la même position. Elle ajoute que le maintien du service au plus près des usagers est efficace et regrette de ne pas avoir eu la délibération du syndicat avant leur conseil municipal.

**M. Lucien MOULLIER informe les membres du conseil communautaire que le Conseil général de la Loire a approuvé le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) au mois de mai 2011. Cela va permettre la construction d'un nœud de raccordement d'abonnés et la desserte en fibre optique pour le Très Haut Débit de la commune de Sail sous Couzan, de Montverdun et du Parc d'activités de Champbayard.**

**Le conseil communautaire du mercredi 14 septembre 2011 aura lieu à la salle des fêtes de Bussy-Albieux.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Monsieur le Maire de la commune d'Ailleux invite à partager le verre de l'amitié offert par sa commune.